

## Oui, il faut augmenter les salaires et pensions, dans le Public comme dans le Privé !

Ces derniers jours, la question salariale est revenue au centre des déclarations politiques et sociales. Deux propositions gouvernementales ont vu le jour, nées du mécontentement grandissant des salariés face au gel de leur salaire et à l'injustice criante en matière de rémunérations :

- augmentation du SMIC de deux points ;
- versement d'une prime de 1000 € pour les salariés dont les entreprises distribueraient des dividendes plus importants aux actionnaires.

L'augmentation envisagée du SMIC n'est, rappelons-le, que l'application de la loi pour répondre à la montée de l'inflation. Au passage, l'UNSA enregistre avec satisfaction que le SMIC, qu'elle a toujours défendu, apparaît, pour beaucoup maintenant, comme un élément de régulation permettant d'augmenter les salaires les plus bas.

Concernant la prime de 1000 €, l'UNSA souligne que, conditionnée à une augmentation des dividendes, elle ne serait distribuée qu'à une minorité du salariat. De plus, exonérée de charges, elle constituerait une nouvelle niche fiscale.

Cette prime ressemble beaucoup à un effet d'annonce rappelant les exhortations du gouvernement au partage des richesses. L'UNSA ne néglige pas le problème posé lorsque des actionnaires bénéficient de dividendes au détriment, non seulement des salaires, mais aussi de l'investissement : ses syndicats implantés dans les grosses entreprises (Total, France Télécom...) en ont témoigné. Mais une prime ne constitue en aucun cas une négociation salariale.

Pour l'UNSA, il faut cesser de « tourner autour du pot » : dans une France comportant plus de quatre millions de demandeurs d'emplois et huit millions de salariés pauvres, et où l'inflation repart à la hausse, l'urgence est à la sauvegarde du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Cette mesure soutiendrait utilement la consommation, stimulant une économie qui peine à se relancer.

C'est pourquoi l'UNSA exige que de véritables négociations salariales s'engagent, dans les entreprises privées comme dans le secteur public.

Communiqué du 18 avril 2011

### **Premier Mai - Pour la solidarité internationale et le progrès social**

**Le défilé parisien, concernant les UD d'Ile de France, partira de la République pour se rendre à la Nation. Le rendez-vous UNSA est situé à 13h30 bd Voltaire, près du métro Oberkampf.**

Ordre du défilé : CFDT, Solidaires, UNSA, FSU, CGT, autres.

## **28 avril : journée à l'initiative de l'OIT sur les conditions de travail et la pénibilité**

Les organisations UNSA, CGT, CFDT, FSU et Solidaires appellent à une journée d'action afin d'agir pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité.

**En Île-de-France, un rassemblement aura lieu place de l'École Militaire (métro du même nom, ligne 8) dans le 7ème Arrondissement (proche du MEDEF) Jeudi 28 avril 2011 de 12H00 à 14H00.**

Les représentants des organisations syndicales y prendront la parole.

### **Fiscalité : tout ça pour ça...**

Le Président de la République a finalement arbitré, hier, des mesures censées limiter quelques injustices fiscales particulièrement criantes.

Le bouclier fiscal, dont l'UNSA avait, dès sa création, dénoncé l'injustice, est enfin remis en cause. Quant à l'impôt de solidarité sur la fortune, dont le Président de la République souhaitait initialement la suppression, il est allégé pour les patrimoines compris entre 790 000 euros et 1,3 million d'euros.

D'un côté, 16 000 contribuables très riches vont donc perdre un avantage exorbitant et régressif qui coûtait près de 600 millions d'euros à la collectivité, tandis que, de l'autre côté, 300 000 autres contribuables très aisés vont gagner un peu moins de 1 milliard.

La compensation budgétaire se ferait en annulant des mesures que le gouvernement avait lui-même décidées en 2006 (avantage sur les donations) et en créant un nouvel impôt (impôt sur les « exilés » fiscaux), écornant la doctrine officielle jusqu'à présent en vigueur.

D'autres moyens auraient pu être utilisés. Ainsi, l'UNSA observe que le gouvernement a renoncé à taxer les plus grosses assurances vie (1,3 million) et, surtout, qu'il a rejeté l'augmentation de l'impôt sur le revenu pour les plus hauts revenus.

Pour l'UNSA, les propositions très limitées annoncées par le gouvernement sont largement marquées par un esprit de « solidarité entre riches ». On est très loin de la réforme fiscale d'ampleur dont notre pays aurait besoin.

Pour l'UNSA, la République doit s'appuyer sur le consentement à l'impôt, ce qui suppose qu'il soit rendu transparent, juste et donc progressif. Quant aux recettes fiscales, elles doivent être démocratiquement débattues avec responsabilité et déterminées en fonction des besoins du plus grand nombre

Communiqué du 13 avril

### **Séminaire franco-allemand sur le marché du travail**

L'UNSA a participé, le 11 avril dernier, au séminaire franco-allemand organisé par Lasaire et la Fondation Friedrich Ebert sur le thème « maintien des compétences et des qualifications en France et en Allemagne ». Ce séminaire s'inscrit dans un cycle où se retrouvent, en particulier, des syndicalistes allemands et français.

A l'ordre du jour, un état des lieux et des enjeux du marché du travail face au défi démographique en France et en Allemagne, l'intégration des femmes dans le monde du travail, l'insertion des jeunes dans l'emploi et le maintien des compétences des seniors. L'approche comparative permet de se rendre compte que les syndicalistes des deux pays sont confrontés à des situations dégradées et que les syndicalistes allemands ne sont pas tendres avec le « modèle » allemand, notamment avec les mini-jobs à moins de 400 euros par mois et l'absence de salaire minimum.

Lasaire : Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges <http://www.lasaire.net/>

Fondation Friedrich Ebert : <http://www.fesparis.org/fes.php>

## **Rencontre UNSA – Mutualité Française**

Le 13 avril une délégation de l'UNSA conduite par son secrétaire général, Luc Bérille, a rencontré le nouveau Président de la Mutualité Française Etienne Caniard.

Au cours de cet entretien, les sujets de la protection sociale ont été évoqués, notamment ceux concernant l'organisation de l'assurance maladie et la dépendance, dans la perspective des échéances importantes de 2012.

Nos deux organisations ont constaté la proximité de leurs analyses et ont convenu de poursuivre le travail en commun sur ces dossiers.

Depuis toujours, l'UNSA et la Mutualité Française ont entretenu des relations chaleureuses et cette rencontre en a, encore une fois, été la démonstration.

## **Accord emploi des jeunes : premier volet positif**

Le premier volet de la négociation interprofessionnelle sur l'emploi des jeunes vient de se clore par la conclusion d'un accord. Celui-ci prévoit un accompagnement individuel renforcé en 2011 pour 65.000 jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, en privilégiant l'alternance ou la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi). L'UNSA se félicite qu'une telle négociation ait pu aboutir en s'attaquant concrètement à la situation des jeunes les plus en difficulté.

### **L'accord vise en priorité trois publics cibles :**

- 20.000 jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme, appelés les « décrocheurs ». Ils seront suivis par les missions locales,
- 20.000 jeunes qui ont une qualification reconnue niveau bac ou inférieure et qui ont des difficultés à trouver un emploi. C'est Pôle emploi qui aura la charge de les suivre.
- 25.000 jeunes ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur mais qui ont des difficultés à trouver un emploi, public qui sera suivi par l'APEC.

Le coût total de ces mesures s'élèvera en 2011 à 80 millions d'euros dont 60 millions proviendront du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et 20 millions des fonds de réserves de l'APEC.

Afin de tenir les objectifs en termes d'accompagnement dans l'accès à l'emploi, l'accord prévoit de réserver 30.000 préparations opérationnelles à l'emploi aux jeunes de moins de 30 ans.

De plus, l'accord demande au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels de réserver aux jeunes de moins de 30 ans une part significative de l'enveloppe pour des actions de formations pour la lutte contre l'illettrisme.

Pour l'UNSA, le problème de l'emploi est central, pour les salariés comme pour l'ensemble de notre société.

La conclusion d'un accord paritaire sur l'accès des jeunes à l'emploi est donc un acte positif. Le ciblage en particulier de ces trois publics nous apparaît comme pertinent. Le suivi de la mise en place de cet accord sera primordial. Il sera nécessaire de veiller à ce que l'APEC, les missions locales et Pôle emploi aient les moyens humains et matériels de mettre en place l'ensemble des mesures négociées. Pour l'UNSA, l'État devra aussi prendre toute sa place dans ce projet.

L'UNSA regrette que les problèmes de discriminations, dont sont très souvent victimes les jeunes des quartiers populaires, n'aient pas été pris en compte.

Il faut maintenant aller plus loin dans la négociation en abordant les problèmes de formation, d'orientation, et d'insertion.